

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt deux, le quinze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Monsieur OTLINGHAUS Pascal, 1^{er} Adjoint par suppléance. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. DESSON Thomas, ENG Charles, OTLINGHAUS Pascal, PÉROUX Claire, REFAUVELET Gérard, SORIA Denis.

Absents excusés : MM. CHAVENTRÉ Cyril pouvoir à ENG Charles, EGELS Aurore pouvoir à DESSON Thomas, HENRY Christine pouvoir à OTLINGHAUS Pascal.

Secrétaire de séance : ENG Charles

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 04 mars 2022 est approuvé.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 2022/07

Les membres du Conseil Municipal doivent voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2022 et de les reconduire à l'identique soit :

		Taux National	Taux Département
- Taxe Foncière bâti	30,19%	37,72 %	45,24%
- Taxe Foncière non bâti	41,49%	50,14 %	53,86%

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – 2022/08

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente le Compte Administratif 2021 de la commune. Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- un excédent de clôture en section de fonctionnement de 74.573,46 €
- un excédent de clôture en section d'investissement de 242.309,01 €

Hors de la présence de Monsieur le 1er Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 de la Commune.

COMPTE DE GESTION DE 2021 – 2022/09

Monsieur le 1er Adjoint demande à l'assemblée de constater que les résultats du compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier Principal de Montereau-Fault-Yonne concordent avec les résultats du compte administratif 2021.

Il précise que le compte de gestion laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de 74.573,46 €
- un excédent d'investissement de clôture de 242.309,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du Trésorier Principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2022 – 2022/10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer des subventions aux organismes suivants pour l'année 2022 :

- Article 657362 = 7.000 €	
- C.C.A.S. La Genevraye	7.000 €
- Article 6574 = 10.915 €	
- Assoc. Le Genévrier	5.000 €
- Coopérative Scolaire Ecole de La Genevraye	3.500 €
- Noël de l'école de La Genevraye	1.000 €
- Assoc. Pas Trop Loing de la Seine	500 €
- Collectif des Parents d'élèves de La Genevraye (COLLAGE)	200 €
- Assoc. Artisans et Commerçants de Montigny et La Genevraye	200 €
- Football Club Intercommunal de Montigny	150 €
- A.H.V.O.L. à Voulx	60 €
- Le Rucher à Bourron Marlotte	80 €
- Association Soutien Facil	75 €
- GENE (Groupe Ecologique de Nemours et des Environs)	150 €

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – 2022/11

Monsieur le 1er Adjoint rappelle à l'Assemblée les résultats du compte administratif 2021 :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 74.573,46 €
- un résultat excédentaire de la section d'investissement de 242.309,01 €

Monsieur le 1er Adjoint propose que les résultats excédentaires soit repris aux articles 001 et 002 du BP 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la reprise des excédents comme proposée ci-dessus.

BUDGET PRIMITIF 2022 – 2022/12

Monsieur le 1er Adjoint présente le Budget Primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de Fonctionnement : 510.950,39 €
- Section d'Investissement : 462.647,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et vote le Budget Primitif 2022.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

- Syndicat des Boues du Traitement du Val de Loing (SITBVL) : Plusieurs rendez-vous ont eu lieu à la Mairie e dont le vote du budget 2022.

- Syndicat Intercommunal des Transports du Sud Seine-et-Marne : rapport sur les orientations budgétaires 2022 et analyse financière de la situation du Syndicat. Pour 2022, suite à l'augmentation des prix du carburant, il n'y aura pas d'impact sur la participation des communes.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Denis SORIA propose l'étude pour la mise en place d'un système de mutuelle et de prévoyance pour le personnel communal. Le coût serait de 1% pour la commune et également de 1% pour le salarié.